



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

délais de paiement

Question écrite n° 93219

Texte de la question

Mme Nicole Ameline appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les difficultés qui concernent de nombreux commerçants en raison de la limitation à 60 jours du délai de paiement, à compter de l'émission de la facture due, comme l'indique le code de commerce à l'article L. 441-6. En effet, il apparaît que pour certaines activités commerciales, ce délai pose problème en raison d'une moindre activité économique et compte tenu du fait que pour ces activités, le commerçant est souvent amené à régler la facture avant même la mise en vente des marchandises correspondantes, entraînant par là-même une déstabilisation de sa trésorerie. Etant donné le cadre légal qui fixe, pour chaque négociation commerciale, des limites à ne pas outrepasser, elle souhaiterait savoir quels sont les dispositifs en place susceptibles de répondre aux attentes légitimes de certains commerçants qui peuvent être aujourd'hui pénalisés par cette limitation.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93219

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1406

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)